



- Légende**
- Voiries**
- Accès parcelle béton lisse
  - Trottoir végétalisé
- Principe d'implantation**
- Limite de lot
  - Implantation volume principal
  - Bande n°1 : Volume n°1 Emprise au sol maximum Largeur entre 5 et 5,50m.
  - Bande n°2 : Volume n°2 Emprise au sol maximum Largeur entre 3 et 3,5 m.
  - Espace vert / jardin
  - Exemple implantation annexe
  - Retrait imposé n°1
  - Retrait proposé n°2
  - Limite bande des 20m
  - Retrait 3 m
  - Accès au logement
  - Stationnement non fermé
  - Arbre existant à conserver
  - Haie végétale en limite de propriété
  - Haie végétale, doublée d'une clôture rigide b en limite de propriété lot 7 et 8
  - Muret de soutènement
  - Compteur concessionnaire
  - Ouvrage de terrassement type talus